

Agence MidiPyrénées/MassifCentral
11, Impasse de la Gravette
05.34.27.91.47
31150 GRATENTOUR

Téléphone :

S.A.S. CAFÉS RICHARD au capital de 32 524 648 € - 432 573 467 R.C.S. Nanterre B - TVA : FR 93 432 573 467 - CODE APE 1083Z
Siège Social : 106, rue du Fossé Blanc - B.P.101 - 92232 GENNEVILLIERS Cedex

www.cafesrichard.fr

ADRESSE FACTURATION

MR PEREIRA LUIS
L'ESCALE
1272 RTE DE VILLEFRANCHE
46000 CAHORS

ADRESSE LIVRAISON

MR PEREIRA LUIS
L'ESCALE
1272 RTE DE VILLEFRANCHE
46000 CAHORS

6+1 FLOR FINA GRS 251021

FACTURE

4009 137703 0565247752 REPE6 Serge RODRIGUEZ

01/12/25 0910250581 LER
4009ER015346

REF	QTE	DESIGNATION	P.U. HT	MNT HT	T
BL n° 892197640 du 01/12/25					
400549	1	CAFE FLOR FINA 1kg GRS	Gratuité sur CA		
400549	6	CAFE FLOR FINA 1kg GRS	26,28	157,68	2
440578	1	PERLES ASSORTIES X500_1KG	31,60	31,60	2
440369	1	SUCRE RICHARD X750 BUCHETTES 3G_2,25KG	9,90	9,90	2
TVA : FR27814913398					

Votre commande a été enregistrée par .I

+-----+-----+-----+			
TAUX 1 =	2 =	5,50	
+-----+-----+-----+			
TVA EU =		10,95	
+-----+-----+-----+			
BAS.EU =		199,18	
+-----+-----+-----+			

TOTAL H.T.	199,18 EU
TOTAL T.V.A.	10,95 EU
TOTAL T.T.C.	210,13 EU

Page 1/1

**Papillon à joindre
à votre règlement**

N° Client 137703
N° Facture 910250581
Date 01/12/25
Net à payer 210,13
Échéance 16/12/25

Échéance: 16/12/25
Païement à 15 jours

Société Générale GRATENTOUR / 31140 Auccam-ville
N° Compte : 25151022
IBAN : FR7630003020430002515102286
Swift : SOGEFRPP

En cas de non paiement à échéance :
- Facturation d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€
- Pénalités égales à 3x taux d'intérêt légal.

Signature du Client

Votre signature certifie la réception des machines facturées.

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.
Voir nos conditions générales de vente au verso
et attribution au Tribunal de commerce de Nanterre.

S.A.S CAFÉS RICHARD

EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

COMMANDE ET LIVRAISON : Les clients référencés passent directement auprès de la S.A.S CAFES RICHARD leurs commandes par les moyens suivants : téléphone, fax, email, site web pro (pro.cafesrichard.fr), ou via le livreur de la S.A.S CAFES RICHARD.

Si par exception, les commandes sont passées par un mandataire désigné par le client, ce dernier devra obligatoirement faire l'objet d'un agrément préalable de la S.A.S CAFES RICHARD.

En dehors des clients livrés habituellement dans le cadre de nos tournées, les délais de livraison sont de trois jours ouvrés en France Métropolitaine.

TRANSPORT : Les produits commandés sont livrés franco sous réserve de la limitation ci-dessous exprimée. Toute commande de produits d'un montant total inférieur à 75 euros HT générera un surcoût de 7 euros H.T au titre d'une participation aux frais de transport.

TRACABILITÉ : L'acheteur doit être capable de garantir la traçabilité des produits qui lui sont vendus aussi longtemps qu'ils sont en sa possession et ce afin de satisfaire aux obligations du règlement CEE 178/2002. Il ne pourra en aucun cas les mélanger à d'autres produits d'autres provenances. En cas de non-respect de cette obligation, l'acheteur en supportera toutes les conséquences et garantira le vendeur des conséquences de sa propre carence.

PRIX : Les prix des produits vendus par la société S.A.S CAFES RICHARD sont ceux des tarifs en vigueur au jour de la livraison.

« Les prix proposés et/ou convenus entre les parties ainsi que les réductions de prix, autres obligations et services de coopération commerciale constituent des informations confidentielles qui ne peuvent, au titre du secret des affaires résultant des articles L. 151-3 et suivants du Code de commerce, être communiquées et/ou divulguées à des tiers, sans le consentement de son détenteur légitime. ».

MODALITÉS DE PAIEMENT : Sauf convention contraire écrite conclue entre le client et la société S.A.S CAFES RICHARD, le paiement des produits s'effectue à la livraison. En cas de retard de paiement à l'échéance le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, sans préjuger des frais complémentaires qui pourraient être exposés par S.A.S CAFES RICHARD pour le règlement complet des factures dues et des pénalités calculées à 3 fois le taux d'intérêt légal.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Les produits non périssables vendus par la société S.A.S CAFES RICHARD ne deviendront la propriété du client qu'après paiement intégral des sommes dues par celui-ci y compris celles résultant des services annexes et notamment des frais de transport lorsqu'ils sont dus. Seul l'encaissement effectif des chèques, virements ou traites vaudra paiement.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : Toutes contestations découlant de la conclusion et de l'exécution des contrats passés entre la société S.A.S CAFES RICHARD et ses clients seront portées devant le Tribunal de Commerce de Nanterre saisi par la partie la plus diligente, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.